Selon l’OCDE, seul un immigré légal sur six viendrait en France pour travailler

21/11/2017 à 16h40

Le dernier rapport de l’OCDE sur l’immigration apporte des données précises pour le débat public. Etudiant surtout l’immigration légale, il laisse sans réponses les questions politiques que pose le phénomène migratoire dans son ensemble.

L’OCDE a rendu public le 20 novembre un rapport intitulé *Le recrutement des travailleurs immigrés : France*. Ce document de plus de 350 pages a été rédigé dans la perspective d’une étude de la politique d’immigration de travail du gouvernement. Il s’est donné pour but de répondre à la question suivante : «Est-ce que les politiques d’immigration de travail sont efficaces, permettent-elles notamment de combler les besoins du marché du travail, en limitant les effets négatifs ?»

Les rapporteurs estiment que «la main-d’œuvre immigrée ne doit […] ni concurrencer la main d’œuvre locale, ni entraver le développement des pays d’origine les plus vulnérables.» Toutefois, ils admettent que «s’il est relativement aisé d’énoncer cet objectif, spécifier les critères évaluant le succès de ce genre de politique est bien plus complexe.»

Evoquant la liste des métiers dits «en tension» c’est-à-dire pour lesquels le recrutement est difficile en l’absence de profils professionnels adaptés, ils relèvent qu’elle n’a pas été mise à jour depuis sa création en 2008 et est frappée d’obsolescence. Seuls 15% des métiers inscrits sur cette liste seraient encore en tension sur l’ensemble du territoire français en 2015.

Seul un immigré légal sur six viendrait en France pour travailler

Mais surtout, ils observent que l'immigration légale en France est minoritairement liée au travail. Ainsi, en 2016 environ 28 000 titres de séjour permanents ont été délivrés pour motif d'emploi, ce qui ne représente que 16% des flux permanents de ressortissants extra-communautaires. Autrement dit, près de cinq immigrés sur six venant légalement d'un Etat non membre de l'UE européenne ne le font pas dans le cadre d'une émigration de travail mais pour d'autres motifs qui peuvent être familiaux, humanitaires, ou liés à des études. (…)

francais.rt.com

(Merci à Defjux69)